



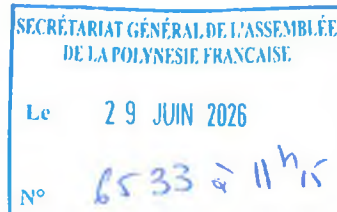
Groupe

TAPURA HUIRAATIRA



Question orale

(Séance du mercredi 01 juillet 2026)



Adressée à Monsieur Jordy CHAN, Ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes.

Objet : DOCK FLOTTANT.

Monsieur le ministre,

Le 18 juin dernier, TNTV annonçait que le Port autonome envisageait l'acquisition d'un second dock flottant d'une capacité de 5 000 tonnes, avec l'ambition affichée de faire du Port de Papeete un « hub de réparation navale dans le Pacifique ».

Cette annonce peut sembler ambitieuse. Pourtant, lorsqu'on regarde le projet de plus près, une question s'impose.

Comment prétendre devenir un hub régional avec un équipement qui, dès son entrée en service, ne pourra déjà pas accueillir plusieurs des plus grands navires exploités en Polynésie ?

Le futur dock ne pourra notamment pas prendre en charge l'Aranui ni l'Aranoa. Autrement dit, vous investissez aujourd'hui plusieurs milliards de francs dans un outil qui exclura immédiatement une partie de notre propre flotte.

Plus surprenant encore, chacun constate que les navires marchands, de croisière et de soutien deviennent chaque année plus grands et plus lourds. Le Port autonome lui-même reconnaît cette évolution. Pourtant, vous retenez un dimensionnement qui risque d'être dépassé bien avant la fin de vie de l'équipement, alors même qu'il est destiné à servir la Polynésie pendant quarante ou cinquante ans.

N'aurait-il pas été plus responsable d'anticiper les besoins de demain plutôt que de répondre à ceux d'hier ?

Vous justifiez ce choix par des contraintes foncières et financières. Soit. Mais un arbitrage budgétaire peut-il conduire à construire aujourd'hui un équipement dont chacun sait déjà qu'il sera limité pour les décennies à venir ?

Enfin, si votre objectif est réellement de faire de Papeete un hub régional de réparation navale, quelles garanties avez-vous que cette nouvelle capacité bénéficiera d'abord aux armateurs et à la flotte locale ? Une étude d'impact a-t-elle évalué les conséquences économiques de ce choix ainsi que les besoins futurs de notre propre flotte ?

Monsieur le ministre, voici notre question : pouvez-vous nous indiquer sur quelles études prospectives reposent le choix du seuil de 5 000 tonnes et les raisons pour lesquelles le Gouvernement a préféré investir dans un équipement qui sera, dès sa mise en service, incapable d'accueillir l'ensemble des navires exploités en Polynésie française ?

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M^r Édouard FRITCH